

# Conseil des Etudes et de la Vie de l'Etudiant

Séance du 8 décembre 2011

**Membres élus présents ou représentés :** Véronique Castellotti, Pierre Dubois, Isabelle Laffez Francis Bourreau, Sandrine Dallet-Choisy, Sylvie Le Moël, Alexis Chommeloux, René Mokoukolo, Jérôme Gouin, Mlle Emilie Villeneuve, Benjamin Maino, Florent Bercher, Lolita Hubert, Geoffroy Jegaden, Antony Brondel, Marie-Christine Jossec, Carole Dervault, Mireille Motteau, Dominique Moreau, Marie-Anne Boissière, Régine Charvet-Pello.

**Membres à titre consultatif :** Bénédicte Delaunay, Stéphanie Germon, Christine Poirier, Alain Gueiffier, Veronique Bréchet, Bruno Boissavit, Carole Accolas, Sebastien Boyer, Emmanuelle Fargues, Pascale Garcia, Stephanie Rolin, Alain Le Liboux, Nicole Fanien.

**Correspondants pédagogiques :** Xavier Aparicio, Pascal Chareille, Christophe Hourieux, Pierre Mouzet, Concetta Pennuto, Dominique Pierre, Claudine Tacquard,

**Personnes excusées :** M. Olivier Combacau, , Martine Pelletier, Béatrice Boillot, Bénédicte Froment, Benoit Wolf,

## 1. Approbation du compte rendu du CEVU du 17 novembre 2011

Le compte-rendu du CEVU est adopté à l'unanimité des membres.

Xavier Aparicio demande que la question du sport bonifiant en licence professionnelle posée par l'IUT soit insérée au compte-rendu. Il est rappelé qu'il n'y a pas de points bonifiants en licence professionnelle et que le jury peut s'il le souhaite valoriser un étudiant en lui attribuant des points de jurys.

## 2. Informations générales

Nadine Imbault présente le compte-rendu de l'audition de l'établissement par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) qui a eu lieu le 24 novembre ainsi que les suites données depuis cette date.

L'entretien entre Nadine Imbault, Michel Isingrini, les experts des différents domaines et des représentants du ministère a débuté en commun avec l'université d'Orléans pour aborder la question des écoles doctorales et autres dossiers communs.

L'audition s'est poursuivie entre Tours et les experts de la DGESIP et une heure fut consacrée à l'examen de l'offre recherche et de l'offre de formation.

La question de la géologie a été étudiée globalement : recherche, licence, master. Il a fallu expliquer les raisons de la rupture avec Orléans, il est demandé de se rapprocher d'une autre structure. Après différents échanges, le ministère habilitera la licence et le master pour une durée de trois ans. Un dossier neuf sera à présenter en octobre 2014 en attente de l'incorporation des enseignants-chercheurs à une structure et l'attente d'un rattachement de l'ancien IUP IMACOF à une structure de type Polytech.

**En licence :** toute l'offre de formation est accueillie positivement.

En **Licence Professionnelle**, certains dossiers ne sont pas encore évalués, mais pour le reste, tout est accepté par la DGESIP. Il faudra répondre aux recommandations au cours du contrat pour l'évaluation suivante.

En **Master**, les avis sont globalement positifs. Les remarques ne concernent pas les spécialités mais les architectures des mentions.

Dans le domaine : **Arts Lettres et Langues**, toute l'offre est acceptée.

Sociolinguistique et didactique des langues a reçu après l'audition un avis positif sous réserve de suivre les recommandations de l'Agence.

#### ***Droit-Economie et Gestion :***

La mention Gouvernance Territoriale a reçu un avis réservé en l'état à cause du manque de visibilité de l'architecture de ce master. Les experts reprochent des mentions en X et non pas en Y. Pour la mention Droit, l'avis est réservé en raison du manque de lisibilité de l'architecture de la mention. L'organisation « LMD » au niveau du master doit être améliorée. En principe, un M1 unique conduit à un ou plusieurs M2. Le nom de la mention ne convenait pas non plus aux experts. En séance le 24 novembre, le titre de Droit Public-Droit Privé a été accepté.

Pour la spécialité Biotechnologie et droit, un des experts fait la proposition de passer cette spécialité en mention, alors que dans le domaine sciences dans le lequel ce master est dupliqué, cette préconisation n'a pas été faite et l'avis est favorable.

La création d'une 4<sup>ème</sup> spécialité Droit Promotion et gestion de l'immeuble est acceptée sous réserve de renforcer la filière recherche.

Les trois mentions liées au management étaient en cours d'expertise au moment de la réunion et depuis les nouveaux dossiers présentés ont été acceptés.

Economie, l'avis réservé est devenu favorable en cours d'audition, il faut cependant poursuivre l'association avec l'université d'Orléans.

#### ***Sciences Humaines et Sociales***

##### Sciences Sociales : Villes et Territoires

Ce master est articulé aux licences de géographie et de sociologie. L'idée générale, identique à celle du master gouvernance territoriale, est de conforter une approche disciplinaire en Master 1 pour entrer dans l'interdisciplinarité en Master 2. Il est demandé d'utiliser le vocabulaire et la structuration propre au LMD, avec des parcours en master et un tronc commun, et des spécialités en master 2 avec des parcours si nécessaire.

##### Sciences Humaines et épistémologie de l'action :

Le dossier a été remis aux experts lors de l'audition. Il est en cours d'expertise.

#### ***Sciences Santé Technologie***

##### Physique Imagerie

L'expert propose de modifier l'intitulé de la mention « sciences physiques et imagerie » ou « physique, chimie, imagerie ».

Pour Biologie Santé Alimentation, en cours de réunion l'expert a souhaité modifier son premier avis, qui est devenu très réservé. Il est demandé de supprimer le terme « Alimentation » du titre.

##### Biologie Intégrative Evolution

Le dossier est à revoir pour plus de cohérence avec l'autre mention.

« Il serait souhaitable qu'une réflexion générale ait lieu afin de rapprochement et de mutualisation entre certaines des spécialités de ces 2 mentions. Maquette à revoir. Eventuellement, création de 2 mentions, l'une autour du pôle Santé et l'autre autour du pôle Agroalimentaire. »

Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle se déplacera à Orléans puis à Tours le 12 janvier pour une visite sur site de l'établissement ainsi qu'une visite relative au PRES. Le CNESER se prononcera sur notre offre de formation le 6 février.

En ce qui concerne les volumes horaires des licences et le seuil des 1500 heures nouvellement exigé dans l'arrêté licence du 1<sup>er</sup> aout 2011, une circulaire nous est parvenue. Les nouveaux dossiers pourront être présentés soit en juin 2012 pour la rentrée 2013, soit en juin 2013 pour la rentrée 2014. Les dossiers recevront une expertise interne de la DGESIP.

Pour notre établissement, on effectuera le passage aux 1500 h en une seule fois.

Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour atteindre les 1500 heures.

#### **Groupes de travail issus du CEVU**

Dans les lettres de cadrage « formation » un certain nombre de préconisations ont été formulées. Il convient désormais de les traduire dans nos procédures et d'organiser la mise en action. De plus, l'arrêté licence vient modifier la réglementation des examens et les modalités de contrôle des connaissances. La commission permanente a donc arrêté un certain nombre de groupes de travail pour faire des propositions au CEVU.

#### - **Conversion de notes**

Il s'agit d'harmoniser les pratiques concernant les étudiants en retour de mobilité comme la manière d'appréhender l'évaluation des étudiants en mobilité sortante. La première réunion est fixée le 5 janvier et le groupe réunira des membres du CEVU et des correspondants Erasmus.

#### - **Organisation des sessions d'examens et des examens**

Le groupe devra se pencher notamment sur les questions suivantes : organisation de la première session (contrôle continu : modalités à préciser, tirage au sort d'épreuves, regroupement d'épreuves, nombre d'épreuves par semestre et par filière, ...), organisation des sessions de rattrapage.

Il s'agit de sujets complexes qui doivent être discutés dans l'ensemble des filières LMD et pas seulement dans un groupe restreint. L'organisation de ce groupe s'effectuera ainsi :

- 1- réunion entre des représentants de la commission permanente avec les correspondants pédagogiques (5-01),
- 2- Réunions dans les composantes, coordonnées par les correspondants pédagogiques et un membre du bureau avant la fin janvier.
- 3- Réunion du groupe de travail, le 9 février.

#### - **Groupe de Travail relatif aux Conseils de Perfectionnement**

Il sera piloté par Claudine Tacquard et se réunira le 11 janvier. L'AERES et la DGESIP ont beaucoup insisté sur l'importance qu'ils accordaient aux conseils de perfectionnement. Il s'agit d'établir un cadre au sein de l'établissement pour garantir une cohérence.

#### - **UE de valorisation professionnelle et UE d'ouvertures**

Ce groupe sera composé par des membres de la commission permanente et des personnes qualifiées. Il pourra s'intéresser à la question des langues, au type d'éléments pédagogiques qui composeront les UE d'ouvertures...

#### - **Certification en langues**

Il s'agit de réfléchir au niveau de CLES exigé en fonction de telle filière ou tel niveau, l'articulation entre la licence et le master.

Par ailleurs, Bénédicte Delaunay pilotera un groupe de travail vie de l'étudiant autour des questions liées à la restauration universitaire : la pause méridienne, la coordination des calendriers pour notamment la gestion des flux, amplitude des heures d'ouvertures. Ce groupe de travail permettra de préparer une réunion ultérieure avec le CROUS.

### 3. Service commun de documentation

- **Présentation des activités par Bruno Boissavit**

### 4. SUAPS

- **Présentation « Vie de l'Etudiant et le Sport à l'université » par Francis Bourreau**

### 5. Pédagogie

#### SUFCO

- **La modularisation des diplômes de formation continue et l'individualisation des parcours**  
Une offre modulaire est prévue dans le but de permettre une individualisation des parcours, de s'adapter au stagiaire, afin notamment de permettre l'obtention d'un diplôme sur plusieurs années. Il s'agit d'un découpage des formations permettant de bien adapter l'offre à une personne et à ses besoins.
- **Projet d'inscription des Diplômes Universitaires / Diplômes Inter-Universitaires au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).**  
Un travail est entrepris pour faire inscrire les formations au RNCP pour une reconnaissance et une visibilité nationale des diplômes. Le problème est que nationalement, le traitement des dossiers a pris un considérable retard.

#### SEVE

- **Procédure d'inscription des étudiants étrangers ou scolarisés à l'étranger**  
Il s'agit d'un point d'information, ce document rappelle quelles sont les procédures relatives aux candidatures individuelles.

- **Certificat Entrepreneuriat**  
Ce certificat a été voté lors du dernier CEVU mais le dossier n'a pas été examiné en commission des moyens. Aussi, afin de permettre l'ouverture dès la rentrée, il est décidé de supprimer les frais d'inscription d'un montant de 10€.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

## 6. Vie de l'Etudiant

### SEVE - Bureau vie de l'Etudiant

- **Compte rendu de la commission FSDIE du 10 novembre 2011**  
Le solde des crédits pour l'année 2011 s'élève à 39 56€. 19 associations étudiantes présentent 38 projets. La commission alloue 26 445€ à 22 projets, 13 projets sont jugés irrecevables et 3 ont été ajournés pour manque de précisions.  
Le solde du FSDIE pour l'aide aux projets s'élève à 13 056€.
- **Compte rendu de la commission Aide à l'inscription du 24 novembre 2011**  
Examen de 106 dossiers. 64 dossiers ont reçu un avis favorable.  
40 dossiers n'ont pas été retenus (18 ne répondent pas aux critères sociaux, 11 ne répondent pas aux critères de cursus, 11 dossiers sont incomplets). Le total des aides allouées s'élève à 16 566€.
- **Montant relatif au FSDIE pour l'année 2012**  
La nouvelle circulaire du 3 novembre 2011 relative au Développement de la vie associative et des initiatives étudiantes, prévoit que le ministère arrête un montant minimum à prélever sur chaque inscription administrative (hors boursiers) et demande aux universités de se prononcer si elles souhaitent majorer cette somme. Pour 2012 le montant est de 16€ (+1€ par rapport à 2011).  
Il est proposé de conserver cette somme de 16€.  
Lors du prochain CEVU, nous reviendrons plus particulièrement sur cette nouvelle circulaire et les modifications qu'elle va entraîner.  
Les propositions sont adoptées à l'unanimité par les membres du conseil.

## 7. Conventions

### UFR ASH

- **Convention de partenariat pédagogique avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims**  
Le point qui posait problème dans le précédent texte n'avait pas lieu d'y être. Il est donc retiré. La convention est adoptée par le CEVU à l'unanimité.